



HÉBERGEMENTS
LES PAPILLONS BLANCS DE BERGERAC

LIVRET D'ACCUEIL

FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ
FOYER JACQUES DELPRAT

6 rue Jean Galmot – 24540 MONPAZIER
Tel : 05 53 27 18 24 – Fax : 05 53 24 77 17
Mail : foyer.jdelprat@pb24.fr



LES
PAPILLONS BLANCS
DE BERGERAC

BIENVENUE !

Ce livret d'accueil est pour vous.

Nous allons vous présenter l'association gestionnaire,
le fonctionnement du foyer, son organisation...



L'association « Les papillons blancs de Bergerac »

C'est une association à but non lucratif (type loi 1901), créée en 1967, à l'initiative de parents d'enfants en situation de handicap mental. Ces familles voulaient développer des établissements adaptés pour pouvoir les accueillir. Aujourd'hui, l'association réunit dix-sept établissements et services.

Son président : M. Francis PAPATANASIOS

Son directeur général : M. Bruno BAISEMAIN

Le foyer Jacques DELPRAT

Le foyer Jacques DELPRAT est un foyer d'accueil médicalisé. Il a ouvert ses portes le 4 juillet 2011.

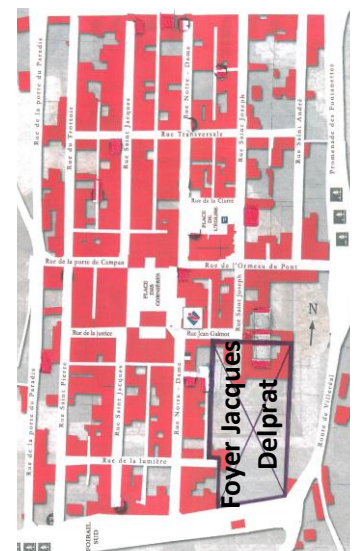
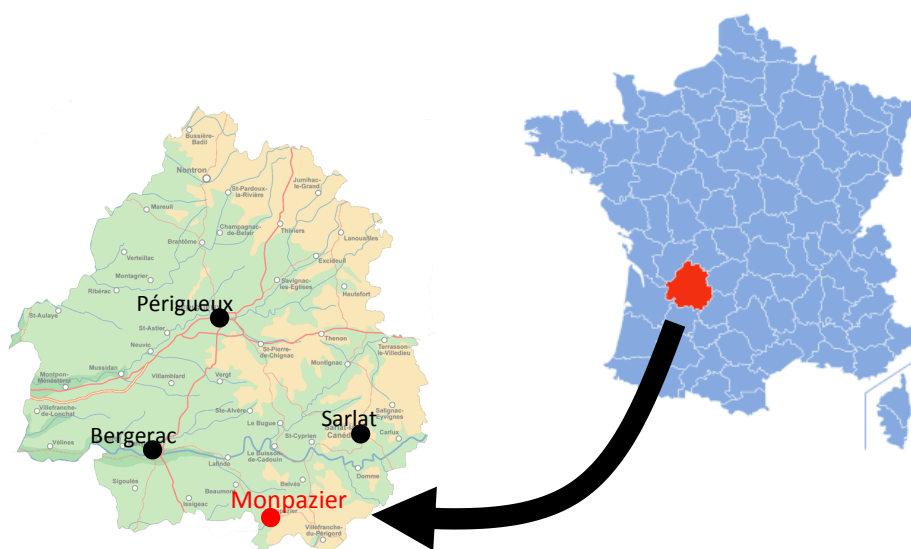
Ouvert toute l'année, il permet l'accueil de 45 résidents en internat, et dispose d'une chambre supplémentaire pour les stagiaires. Il accueille des personnes handicapées vieillissantes.

Son directeur : M. Bruno VAILLANT

Sa directrice adjointe : Mme Sophie ELIE

Où sommes-nous ?

Monpazier, village de 500 habitants, est situé au sud-est de la Dordogne, à 45 km de Bergerac et de Sarlat. Le foyer est implanté au cœur de la bastide, tout près des commerces, de la place centrale....



À qui nous adressons-nous ?

Le foyer est agréé pour accompagner 45 personnes de plus de 50 ans, hommes et femmes, porteurs de déficience intellectuelle, et qui possèdent suffisamment d'autonomie pour les gestes quotidiens.

Pour être admis,

- La MDPH doit avoir validé l'orientation vers le FAM.
- Les personnes doivent bénéficier de l'aide sociale.
- Il faut avoir effectué au moins un stage de 2 semaines au sein de l'établissement.

Quelle est notre mission ?

Nous vous accompagnons au quotidien, en s'adaptant à vos besoins, dans le cadre de votre projet personnalisé.

Nous travaillons avec les mandataires judiciaires, vos proches... pour être au plus près de vos attentes et favoriser votre épanouissement.

Nous veillons à respecter votre dignité et vos droits. Nous garantissons la prise en considération de vos demandes.

Comment financer votre accompagnement ?

Le règlement s'effectue avec :

- Une aide du conseil département : l'aide sociale
- L'allocation logement
- Votre AAH

La réalisation du dossier d'aide sociale est à votre charge (avec l'aide de votre mandataire judiciaire). Attention : ce dossier est à refaire à chaque renouvellement d'orientation.

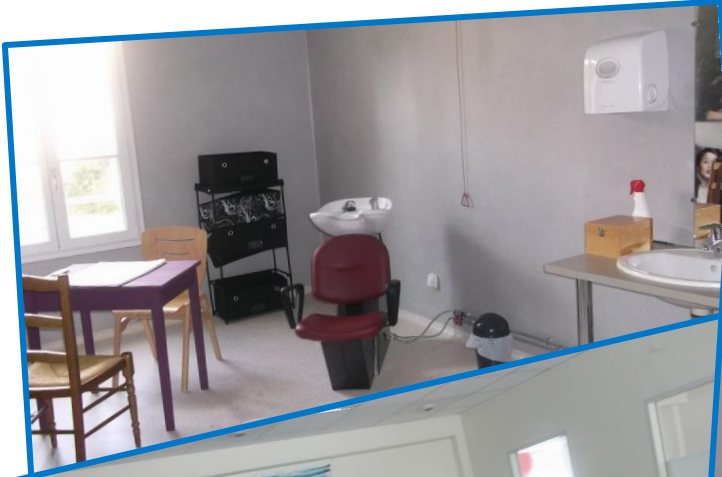
Qui s'occupe des assurances ?

L'établissement est assuré pour les risques spécifiques (incendie...).

Chaque résident doit contracter une responsabilité civile, qui protège d'éventuels dommages corporels ou matériels. Une attestation est à fournir chaque année au secrétariat du foyer.



Les locaux



Le personnel du foyer

Les encadrants du quotidien

Les encadrants interviennent de 6h45 à 22h15, tous les jours de l'année, week-ends et vacances compris. L'équipe est composée de :

- 11 aides-soignants
- 3 aides-médico-psychologiques (ou accompagnant éducatif et social)
- 1 coordonnatrice de service

Le service de nuit

Du personnel de nuit est présent de 22h à 7h pour assurer la sécurité des locaux, ainsi que le bien-être et le respect du sommeil des usagers. L'équipe de nuit est composée de :

- 2 aides-soignants de nuit
- 2 veilleurs de nuit

Les agents de service intérieur (ASI)

Les 5 agents de service intérieur assurent les interventions en ménage, linge de travail, mise en plats et nettoyage de la cuisine.

Le personnel administratif / comptabilité

Une secrétaire et une secrétaire-comptable assurent l'accueil et les tâches administratives du foyer.

Le personnel psy

Un médecin psychiatre et une psychologue interviennent sur le foyer.

Le personnel infirmier

3 IDE assurent les soins, la coordination du médical et la préparation des traitements.

Le service technique

2 agents d'entretien assurent les tâches techniques et gèrent les espaces verts du foyer.

Les formalités administratives

✦ L'admission

Lorsque votre admission a été validée par la direction du foyer, et que vous aurez fourni tous les documents nécessaires pour constituer votre dossier, vous recevez un courrier précisant la date à laquelle vous serez accueilli au foyer.

✦ Le dossier de l'utilisateur

À votre arrivée, un dossier papier et informatique est élaboré. Il possède :

- Un volet administratif
- Un volet médical
- Un volet éducatif
- Un volet psychologique



Ce dossier est confidentiel et vous (ou votre mandataire judiciaire) pouvez le consulter selon une procédure en vigueur dans l'association. Il respecte le secret médical. Les informations stockées sur informatique sont sauvegardées et sécurisées.

✦ Contrat de séjour

Dans le mois qui suit votre arrivée, vous signerez le contrat de séjour, avec le directeur du foyer et votre mandataire judiciaire.



Au bout de 6 mois, voire avant, l'équipe vous proposera un avenant, qui fixe les prestations et objectifs personnalisés. Vous le signez, en accord avec votre mandataire judiciaire, et le foyer. Il sera révisé tous les ans.

✦ Projet personnalisé



Les accompagnants du foyer observent votre façon de vivre et en déduisent vos besoins. Vous dites ce que vous attendez du foyer. À partir de ces éléments, des objectifs sont proposés avec des activités et soins associés. Cette démarche constitue votre projet personnalisé.

Il est construit avec vous et votre représentant légal et un document vous est remis. Le projet est un guide pour l'équipe pour votre accompagnement. Il n'est pas signé, ce n'est pas un document contractuel.

Une journée type au foyer

De 8h à 9h30	Petit-déjeuner	
De 10h30 à 12h	Activités et/ou sorties dans le village	
12h	Déjeuner	
De 15h à 16h	Activité (musique, sport, jeux de société, journal...)	
À 16h	Gouter	
De 16h30 à 19h	Activités et/ou sorties	
À 19h	Diner	
À 21h30	Tisane	

L'organisation du foyer

✧ Accueil

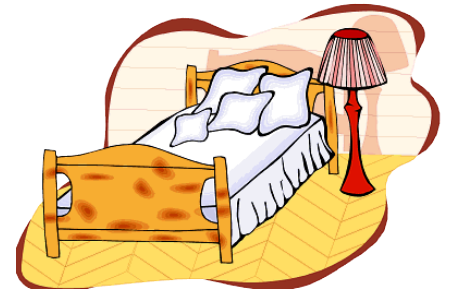
Le secrétariat est ouvert :

- du lundi au vendredi
- de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.



✧ Votre arrivée au foyer

Une chambre vous est attribuée, que vous pourrez décorer et meubler à votre goût (le déménagement est à votre charge, et les encadrants pourront vous aider à ranger vos affaires).



✧ Repas



Les repas sont préparés par la cuisine de l'Ehpad de Capdrot et livrés chauds deux fois par jour.

✧ Linge

Le linge des résidents et le linge de maison (draps, serviettes...) est lavé par l'Ehpad de Capdrot.

Ils récupèrent le linge sale et livrent le linge propre plusieurs fois par semaine.

Le linge doit être marqué au nom des résidents.



✧ Activités



Certaines activités sont à la charge financière des résidents (équitation, carte de pêche, vacances, transports pour des séjours en famille ou pour des congés...) lorsqu'elles répondent à des demandes particulières et personnelles.

Votre vie sociale

L'argent



Votre argent est géré avec votre mandataire judiciaire. Selon vos revenus et besoins, il fixe avec vous le montant de l'argent réservé aux petites dépenses personnelles. Il peut être conservé dans un coffre dans le bureau.

Le courrier

Adressé à votre nom, il vous est remis par les encadrants.



Le téléphone



Chaque chambre est équipée d'un téléphone, qui reçoit les appels de l'extérieur. Vous pouvez être joint entre 10h et 20h, sauf pendant les temps de repas.

Les visites

Elles sont à prévoir quelques jours avant. Elles doivent se dérouler entre 11h et 19h, afin de pas gêner la vie des autres résidents. Vos visiteurs doivent se présenter au secrétariat ou aux encadrants présents et rester dans les locaux autorisés.



Vos droits

✧ L'expression des résidents

Une « réunion des résidents » est organisée chaque mois afin d'échanger sur la vie au foyer, proposer des activités, informer sur des événements ponctuels...



✧ Le conseil de la vie sociale



3 fois par an, le conseil de la vie sociale permet de réunir des représentants des résidents, des salariés, des familles, de l'association et le directeur du foyer. Il s'agit de réfléchir ensemble aux moyens d'améliorer la vie au foyer.

✧ Le projet personnalisé

L'équipe vous sollicite pour préparer votre projet personnalisé, en fonction de vos besoins et en prenant en compte vos attentes. Une personne de l'équipe est désignée référente de ce projet et vous aide à le mettre en place.



✧ Comment s'organise le médical ?



Le foyer est pourvu d'un service infirmier, composé de 3 IDE. Leur fonction est d'assurer le suivi médical de chaque résident en fonction des besoins et en relation avec les médecins traitants, de préparer les traitements (piluliers), de faire le lien auprès de l'équipe du quotidien, d'accompagner (ou organiser les accompagnements) lors des RDV médicaux, de gérer le dossier médical...

Un médecin psychiatre intervient au foyer une fois par mois. Il apporte un soutien auprès de l'équipe pour l'élaboration ou le suivi des projets personnalisés, il apporte son avis médical spécifique afin d'améliorer l'accompagnement quotidien des résidents...

Chaque résident fait le choix de son médecin traitant, en accord avec son mandataire judiciaire. La liste des médecins généralistes du secteur de Monpazier est communiquée à chaque nouvel arrivant.



Vos devoirs



Le règlement du foyer vous est remis lors de votre arrivée en stage. Chaque résident s'engage à le respecter.

Une participation aux tâches collectives est demandée, en fonction des capacités de chacun (mise du couvert, vaisselle, petits travaux de jardinage...).

En cas de problème

En cas de problème ou de demande particulière, vous pouvez faire appel à l'équipe, à la coordinatrice de service, à la directrice adjointe, au directeur du foyer, à votre tuteur...



Si cela ne résout pas votre problème, vous pouvez contacter les « personnes qualifiées » au 05.53.03.10.50 :

Mr Jean-François PINSON / Mr Jean-François MATTHIEU



Numéros utiles

Foyer Jacques DELPRAT

Tél : 5 53 27 18 24

Siege social des Papillons Blancs de Bergerac

Tél : 05 53 74 49 49

DTARS (médiateur)

Tél : 05 53 03 10 50

MDPH

Tél : 05 53 03 33 55

N° vert : 0800 800 824

Courriel : mdph24@dordogne.fr



Mairie de Monpazier

Tél : 05 53 22 60 38



Maltraitance

Alma : 05 53 53 39 77

Numéro national écoute maltraitance : 39 77

INAVM : 0 810 09 86 09



Association Les Papillons Blancs de Bergerac
6 avenue Paul Painlevé – 24112 BERGERAC CEDEX
Tel : 05 53 74 49 49 – Fax : 05 53 61 74 62
Mail : siege@pb24.fr
www.papillons-blancs24.com